



**Programme des
Nations Unies pour
l'Environnement**

Distr.
Restreinte

UNEP/OzL.Pro/ExCom/31/Inf.2
9 Juin 2000

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF DU
FONDS MULTILATÉRAL POUR
L'EXÉCUTION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Trente et unième réunion
Genève, 5-7 Juillet 2000

**SITUATION DES PAYS DE L'ARTICLE 5 EN CE QUI CONCERNE LEURS
CONFORMITÉ AUX MESURES INITIALES DE CONTRÔLE PRÉVUES PAR LE
PROTOCOLE DE MONTREAL**

Une analyse par le Secrétariat du Fonds

Introduction

1. À sa 30^e Réunion, le Comité exécutif a commencé une discussion sur la planification stratégique du Fonds multilatéral sur la base de la conformité des pays aux exigences du Protocole de Montréal en ce qui concerne les mesures de contrôle. La discussion était basée sur un document soumis par le Secrétariat du Fonds à la dite réunion (UNEP/OzL/Pro/ExCom/30/35). Le Comité exécutif a décidé de continuer cette discussion à la 31^e réunion.

2. Pour aider à la discussion, le Secrétariat a préparé le présent rapport sur la situation des pays de l'article 5 en ce qui concerne leur conformité aux mesures de contrôle initiales exigées par le Protocole de Montréal.

MÉTHODOLOGIE

3. La méthodologie employée comportait ce qui suit:

- (a) collecte et vérification de données;
- (b) traitement de données;
- (c) insuffisances des données; et,
- (d) analyse des données.

Collecte et vérification de données

4. 99 des pays de l'article 5 ont fourni les données complètes de 1998 au Secrétariat de l'ozone. Le Secrétariat de l'ozone a calculé et publié les bases de référence en matière de conformité pour les CFC, halons, et bromure de méthyle pour chacun de ces pays. Le Secrétariat de l'ozone a également fourni des informations mises à jour jusqu'au 23 mai 2000 et quelques données pour 1999.

5. 44 des 99 pays ont communiqué leurs données de 1999 au Secrétariat du Fonds dans le contexte des rapports annuels requis par le Comité exécutif au sujet de la mise en œuvre des programmes de pays (Décision 17/34). La présentation des rapports suit le format préparé par le Secrétariat du Fonds, qui permet la distribution sectorielle de la consommation du CFC.

6. Les données au sujet de la situation de la mise en œuvre de toutes les activités et projets approuvés par le Comité exécutif jusqu'à fin 1999, tels que signalés par les agences d'exécution et les agences bilatérales dans leurs rapports annuels de situation.

7. Les données tirées des plans d'activité 2000 sur les approbations potentielles du Comité exécutif durant l'an 2000.

8. L'année de référence pour la conformité et les dernières données de consommation de CFC, halons et bromure de méthyle, ainsi que la dernière consommation de CTC et de TCA, ont été incluses dans un tableau pour chaque pays, et communiquées au Secrétariat de l'ozone aux fins de vérification.

Traitement des données

9. Le Secrétariat du Fonds a introduit les données vérifiées dans sa base de données..

10. Les écritures introduites dans la base de données ont été organisées pour chaque substance contrôlée ou groupe de substance dans une matrice où chaque rangée représente un pays de l'article 5 dont les données communiquées et calculées sont analysées dans les colonnes de la matrice.

11. Ainsi, chaque matrice comprend 11 colonnes: cinq d'entre elles représentent des données fixes (communiquées) y compris celles de l'année de référence pour la conformité au gel et aux 50 pour cent de réduction dans les CFC, les dernières données de consommation, les données sur les SAO à éliminer et celles qu'il y a lieu d'approuver (plan d'activités 2000), les dates d'achèvement des projets et si le pays met en œuvre un PGF. Les autres 6 colonnes représentent les données calculées se rapportant à la situation de la conformité du pays aux exigences de gel et évaluation des besoins d'élimination des SAO pour assurer leur conformité tant à l'objectif du gel qu'à l'objectif subséquent de la réduction.

Insuffisances des données

12. Les données communiquées par les pays étaient entachées par les limitations suivantes:

- a) Les pays pouvaient changer les données communiquées pour les années précédentes, ce qui peut avoir des incidences sur l'année de référence en ce qui concerne la conformité;
- b) La période de 12 mois pour déterminer la conformité à l'exigence du gel des CFC ne représente pas une année civile puisque la période commence le 1^{er} juillet 1999 et se termine le 30 Juin 2000, alors que les données officielles pour l'an 2000 ne sont connues que tard en 2001;
- c) La dernière consommation tant pour 1998 que pour 1999 est signalée selon la définition du terme consommation dans le Protocole de Montréal (consommation = production + importation – exportation) ce qui peut comprendre l'usage effectif et les quantités accumulées. Ces dernières quantités sont cruciales quand un pays n'est pas en conformité parce que les quantités accumulées peuvent représenter la différence entre la conformité et la non conformité.

Analyse des données

13. L'analyse n'a pas été réalisée pour 30 pays soit à cause de l'insuffisance des données ou parce que quelques pays avaient été engagés à ne pas rechercher l'assistance du Fonds multilatéral.

14. L'analyse n'a pas été réalisée pour le secteur de la production parce que le Comité exécutif a établi un processus pour les projets du secteur de production. Sur les sept pays de l'article 5 ayant des installations de production de CFC, les Gouvernements de la Chine et de l'Inde ont atteint un accord pour des réductions conformes à un calendrier; l'Argentine; la RDP de Corée ont commencé le processus. Les pays restant ayant des installation de production de CFC comprennent le Mexique, la Roumanie et le Vénézuéla. Pour la production de halons, la Chine a un accord, et l'Inde a commencé le processus.

15. L'analyse ne prend pas en compte les initiatives industrielles et réglementatives qui pourraient aider les pays à remplir leurs obligations.

16. L'analyse des données a été réalisée dans le cadre limitatif suivant:

- a) La consommation en 2000 est présumée être la même qu'en 1999 (ou en 1998 si les données n'ont pas été communiquées pour 1999);
- b) Le montant des SAO à éliminer par les projets approuvés mais non mis en œuvre, représente les quantités effectives à éliminer dans les limites des dates indiquées par les agences d'exécution; et
- c) La consommation de SAO au-delà de 2000 est présumé ne pas dépasser la dernière consommation communiquée.

17. Dans ces conditions limitatives, et sur la base des informations recueillies, le Secrétariat a préparé trois profils de conformité pour chacun des pays de l'article 5, un profil pour les CFC, un autre pour les halons, et un troisième pour le bromure de méthyle. Les profils figurent aux Tableau 1-3 à l' Annexe I du présent document.

- a) Gel des CFC:
 - (i) La quantité de CFC en tonnes PAO représentant l'année de référence du pays (colonne 1) a été soustraite de la dernière consommation de CFC du pays (colonne 2). Le résultat paraît pour chaque pays en colonne 3 de la matrice, où une valeur zéro indique que le pays intéressé est supposé être en conformité, alors que les valeurs non-zéro indiquent la quantité à éliminer pour que le pays soit en conformité;
 - (ii) Le PAO approuvé pour l'élimination mais pas encore mis en œuvre, figurant en colonne 4 pour les pays intéressés, a été soustrait de la colonne 3. Les résultats figurent en colonne 5 où une valeur zéro indique

que le pays atteindra la conformité durant l'année indiquée à la colonne 7. Les valeurs non-zéro représentent les quantités annuelles futures de CFC qu'il y a lieu d'éliminer en permanence soit par de nouvelles approbations par le Comité exécutif, soit par des mesures à prendre par le pays intéressé pour réduire sa consommation.

- (iii) La Colonne 6 de la matrice indique les PAO dont l'approbation par le Comité exécutif en l'an 2000 est prévue sur la base des données tirées des plans d'activités 2000. L'approbation des projets inclus dans le plan d'activités 2000 pourrait aider certains pays à se mettre en conformité avec leurs obligations, quoique tardivement.

b) 50 pour cent de réduction dans les CFC:

- (i) Les PAO approuvés mais non mis en œuvre (colonne 4) ont été soustraits de la dernière consommation signalée (colonne 2). Les quantités qui en résultent (colonne 9) ont été déduites de 50 pour cent de l'année de référence sur laquelle est basée la conformité (colonne 8). Les valeurs négatives en colonne 9 indiquent que la mise en œuvre des projet approuvés devraient entraîner une élimination annuelle d'une quantité supérieure que celle de la dernière consommation signalée.
- (ii) Les résultats obtenus par les opérations ci-dessus sont indiqués en colonne 10, où la valeur zéro indique que le pays concerné n'aura pas besoins d'une approbation additionnelle pour lui permettre de se mettre en conformité à la réduction de 50 pour cent ciblée, alors qu'une valeur non-zéro indique la quantité additionnelle de PAO nécessaire.
- (iii) Comme mentionné ci-dessus, la colonne 6 contiens les PAO à approuver sur la base des données contenues au plan d'activités 2000. L'élimination par des projets dans les plans d'activités 2000 pourrait également avoir une incidence sur la capacité du pays à réaliser son objectif de réduction de 50 pour cent en 2005.
- (iv) La colonne 11 fourni des informations sur le point de savoir si oui où non un PGF à été approuvé par le Comité exécutif pour le pays intéressé. Cela peut également avoir une incidence sur la capacité d'un pays de se mettre en conformité à ses obligations.

c) Halons:

18. Une analyse similaire a été entreprise pour déterminer les profils potentiels des pays de l'article 5 en ce qui concerne le gel de l'an 2000 est la réduction de 50 pour cent en 2005.

d) Bromure de méthyle:

19. On a opéré de la même façon pour le bromure de méthyle en ce qui concerne le gel de 2002 et la réduction de 20 pour cent en 2005.

ANALYSE DE LA CONFORMITÉ EN MATIÈRE DE CFC (Annexe I, Tableau 1)

20. Les conclusions et les observations de l'analyse sur le gel et sur la réduction de 50 pour cent ciblés pour les CFC sont présentées dans la présente section.

Conclusions

Conformité au gel requis pour les CFC

21. L'analyse a révélé que les pays pouvaient être groupés grosso modo en trois catégories:

(a) Pays présumés être en conformité

22. Cette catégorie est représentée par 65 pays, qui peuvent être considérés comme étant en conformité à l'heure actuelle sur la base de la dernière consommation qu'ils ont indiquée. La dernière consommation combinée des pays de 105 029 tonnes PAO est inférieur de 25 000 tonnes PAO à celle du niveau de l'année de référence de 130 596 tonnes PAO. 39 de ses pays sont à consommation de faible volume (CFV). Tous ces pays ont reçu un appui de Fonds multilatéral.

(b) Pays ne pouvant pas réaliser leur conformité à la fin de l'an 2002

23. La catégorie représentée par 14 pays dont 10 pays à consommation de faible volume, comporte des pays qui pourraient réaliser la conformité d'ici 2000, si les projets approuvés pour ces pays sont mis en œuvre d'ici cette date. Les projets comportent une élimination future de 2 938 tonnes PAO, qui compensera très amplement les 1 400 tonnes qui dépassent le niveau de la consommation de référence de 10 530 tonnes PAO.

(c) Les pays qui pourraient ne pas atteindre la conformité d'ici la fin 2002

24. Les 20 pays dans cette catégorie comprennent 16 pays à CFV. Ces pays pourraient ne pas atteindre la conformité d'ici la fin 2002 selon leurs dernières données de consommation. Le Comité exécutif a approuvé des PGF pour 10 de ces pays. Des mesures additionnelles pourraient

être nécessaires pour éliminer un total de 849 tonnes PAO, afin de mettre ces pays dans une situation de conformité. La soumission, l'approbation et l'exécution de projets compris dans le plan d'activités 2000 devraient mettre deux de ces pays en situation de conformité au gel à l'avenir.

Réalisation de la cible de réduction de 50 pour cent d'ici 2005

25. L'analyse a montré que les pays pourraient être groupés en deux catégories:

(a) Pays pouvant réaliser la conformité avant 2005

26. Cette catégorie représente les pays qui pourraient atteindre la conformité à la réduction de 50 pour cent avant 2005 sur la base de leurs dernières consommations signalées, à condition que les projets approuvés pour eux jusqu'à ce jour soit mis en œuvre. Cette catégorie comprend 38 pays dont 21 à CFV.

(b) Les pays pouvant avoir besoin de mesures additionnelles pour se mettre en situation de conformité d'ici l'an 2005

27. Cette catégorie consiste en 61 pays comprenant 44 pays à CFV, qui pourraient avoir besoin d'une élimination additionnelle de 21 954 tonnes PAO avant 2005, pour se mettre en conformité à l'objectif de réduction de 50 pour cent. De la quantité nécessaire pour l'élimination il y a 19 892 tonnes PAO consommées par 14 pays, qui figurent dans les plans d'activités 2000 comme devant recevoir des projets qui élimineront 7 517 tonnes PAO.

28. Sur les 61 pays, le Comité exécutif a approuvé des PGF pour 30 pays à CFV et 4 pays non-CFV.

Observations

29. Il appert qu'il y a un besoin d'une action immédiate dans 20 pays qui risquent de ne pas se trouver en situation de conformité à leurs obligations de gel des CFC.

30. Pour une autre tranche de 14 pays, les projets approuvés doivent être mis en œuvre plus tôt que prévu pour écarter les perspectives d'un retard dans leur conformité aux obligations de gel de CFC.

31. Il y a lieu de maintenir l'élan acquis, l'élimination par les projets mis en œuvre doit être soutenue, une mise en œuvre vigoureuse des PGF et des plan d'activités, ainsi que des mesures de la part des gouvernements et du Fonds multilatéral sont nécessaires pour la plupart des pays pour assurer leur conformité aux objectifs de réduction de 50 pour cent d'ici l'an 2005.

ANALYSE DE LA CONFORMITÉ EN MATIÈRE DE HALONS (Annexe I, Tableau 2)

32. Cette section présente une analyse de la conformité aux mesures de contrôle des halons sauf la Chine qui est présumé remplir ses obligations selon un accord existant avec le Comité exécutif.

Insuffisances additionnelles en matière de données

- (a) 50 pays avaient un niveau de consommation zéro pour 1995-1998 ou 1999.
- (b) Quatre pays avaient un niveau zéro de consommation pour leur année de référence, mais ont signalé une certaine consommation pour 1998 ou 1999.
- (c) 21 pays n'ont pas communiqué de consommation pour l'année de référence ni leur dernières données de consommation.

Conclusions

Réalisation du gel en matière de Halons

33. Prenant en comptes le fait que le gel ne doit être atteint que dans 18 mois, les indications des analyses suggèrent ce qui suit:

- (a) 33 pays peuvent être considérés comme en conformité à l'heure actuelle sur la base de leurs dernières données signalées de consommations à condition que le niveau de cette consommation n'augmente pas. La dernière consommation combinée des pays se montant à 1 586 tonnes PAO, est inférieure de quelque 1 300 tonnes PAO à celle de l'année de référence pour le gel, se chiffrant par 2 855 tonnes PAO. 18 de ces pays sont des pays à consommation de faible volume. Huit des 33 pays ont reçu l'appui du Fonds multilatéral.
- (b) 18 pays pourraient ne pas se trouver en situation de conformité à l'objectif du gel en 2002. Ces pays pourraient avoir besoin d'éliminer un total de 2 527 tonnes PAO pour achever la conformité en l'an 2002. Deux de ces pays ont déjà reçu un financement pour la mise en banque des halons. Le plan d'activités 2000 indique des activités dans ce secteur pour seulement 3 de ces 18 pays.

Réalisation de la réduction de 50 pour cent ciblée en 2005

34. En assumant que la dernière consommation signalée n'augmentera pas et que tous les projets approuvés sont mis en œuvre avant 2005, l'analyse indique les perspectives suivantes au sujet de la conformité possible à l'objectif de réduction de 50 pour cent:

- (a) 29 pays pourraient atteindre la conformité à cette réduction de 50 pour cent avant 2005 sur la base de leurs dernières consommation signalée et à condition que les projets approuvés soient mis en œuvre. Ce groupe comprend 18 pays à consommation de faible volume.
- (b) 22 pays comprenant 4 pays à faible volume de consommation pourraient avoir besoins d'une élimination additionnelle se montant à 4 780 tonnes PAO avant 2005, pour se trouver en conformité avec l'objectif de réduction de 50 pour cent. De cette quantité 2 460 tonnes PAO devraient être éliminés en Iran. Les 2 320 tonnes PAO restant représentent la quantité qu'il y a lieu d'éliminer dans les autres 21 pays pour réaliser la conformité d'ici 2005. Neuf des 22 pays ont reçu l'appui du Fonds multilatéral pour les activités de halons, y compris la mise en banque des halons dans 4 des ces pays. La soumission, l'approbation et la mise en œuvre des projets compris dans le plan d'activité 2000 pourrait permettre à l'un de ces 22 pays de se trouver en situation de conformité avec son objectif de réduction de 50%.

Observations

35. Il semble qu'il y ait lieu de prendre une action immédiate pour permettre à 18 pays de se trouver, d'ici l'an 2002, en conformité à leurs obligations de gel des halons.

36. Il y a lieu de maintenir l'élan acquis, de mettre vigoureusement en œuvre la mise des halons en banque et les plans d'activité, et des mesures sont nécessaires de la part des gouvernements et du Fonds multilatéral pour la plupart des pays afin d'assurer qu'ils puissent être capable de se mettre en conformité à l'objectif de réduction de 50% d'ici l'an 2005.

ANALYSE DE LA CONFORMITÉ EN MATIÈRE DE BROMURE DE MÉTHYLE (Annexe I, Tableau 3)

37. Cette section présente l'analyse de la conformité aux mesures de contrôle du bromure de méthyle.

Conditions limitatives additionnelles

- (a) Sur les 66 pays de l'Article 5 qui ont ratifié l'Amendement de Copenhague, seuls 36 pays ont communiqué des données complètes au Secrétariat de l'Ozone, comprenant la donnée de référence et les données de 1999. Seuls donc 36 pays sont inclus dans cette analyse.
- (b) Les projets d'élimination ont été approuvés pour 12 pays de l'Article 5. Cela comprend les projets qui mèneront à une élimination complète du bromure de méthyle dans six pays de l'Article 5, projets qui permettront une réalisation du gel de l'an 2002 et l'objectif de réduction en 2005 dans 5 pays de l'Article 5, et un projet qui aidera un pays (le Maroc) à se mettre en situation de conformité au gel. Un autre projet d'élimination terminale est soumis à la 31^e réunion.

Conclusions

38. Les pays ont été groupés en 3 catégories pour les buts de cette analyse: ceux qui ont ratifié l'Amendement de Copenhague et ont fourni les données de l'année de référence et les dernières données de la consommation, ceux qui ont ratifié l'Amendement de Copenhague mais n'ont pas fourni des données suffisantes pour l'analyse, et ceux qui n'ont pas ratifié l'Amendement de Copenhague.

Réalisation du gel en matière de bromure de méthyle

39. Reconnaisant le fait que le gel est encore à 18 mois de sa date limite, les indications tirées de l'analyse suggèrent ce qui suit :

(a) Les pays qui ont ratifié l'Amendement de Copenhague, et ont fourni des données pour l'analyse

40. Des 36 pays qui ont ratifié l'Amendement de Copenhague, 18 pays peuvent être considérés comme étant en situation de conformité à l'heure actuelle sur la base de leurs dernières données signalées de consommation à condition que ce niveau de consommation n'augmente pas. 15 des ces 18 pays, pouvant être considérés comme en situation de conformité à l'heure actuelle, ont reçu l'assistance du Fonds multilatéral pour les activités de bromure de méthyle.

41. Les autres 18 pays peuvent ne pas atteindre la conformité à l'objectif du gel d'ici 2002, sauf 2 pays qui peuvent atteindre cette conformité si les projets approuvés pour eux sont mis en œuvre à temps. Ces pays auraient besoin d'éliminer un total de 944 tonnes PAO pour réaliser ce gel d'ici 2002. Le Fonds multilatéral a fourni son financement au projet de bromure de méthyle et à d'autres activités dans 14 de ces pays, et les 4 restants sont prévus au Plan d'activités 2000 comme devant recevoir des projets qui leur permettraient d'atteindre le gel si ces projets sont approuvés et mis en œuvre à temps.

(b) Les pays ayant ratifié l'Amendement de Copenhague sans avoir fourni les données nécessaires pour l'analyse.

42. 29 pays qui ont ratifié l'Amendement de Copenhague n'ont pas fourni des données suffisantes pour l'analyse. 7 de ces 29 pays ont reçu une assistance de la part du Fonds multilatéral.

(c) Les pays qui n'ont pas ratifié l'Amendement de Copenhague

43. Sur les 62 pays de l'Article 5 qui n'ont pas ratifié l'accord de Copenhague, 18 pays ont communiqué des données indiquant que 11 d'entre eux peuvent être considérés comme en situation de conformité à l'heure actuelle sur la base de leurs dernières données de consommation signalées, à condition que le niveau de consommation n'augmente pas.

44. Le Fonds multilatéral a fourni son assistance à 11 de ces 62 pays.

Réalisation de l'objectif d'une réduction de 20% d'ici 2005

45. En assumant que la dernière consommation signalée n'augmentera pas, et que tous les projets approuvés seront mis en œuvre avant 2005, l'analyse indique les perspectives suivantes pour la conformité potentielle à l'objectif de réduction de 20%:

- (i) 10 des 36 pays qui ont fourni des données et ont ratifié l'Amendement de Copenhague peuvent se trouver en situation de conformité à la réduction de 20% avant 2005, sur la base de leur dernière consommation indiquée, à condition que les projets approuvés soient mis en œuvre.
- (ii) Les 26 pays restants peuvent avoir besoin d'une élimination additionnelle se montant à 4 261 tonnes PAO avant 2005 afin de se trouver en situation de conformité à l'objectif de réduction de 20%. 22 des 26 pays ont reçu l'appui de Fonds multilatéral pour les activités de bromure de méthyle. Alors que 7 de ces 26 pays ont des projets compris dans le Plan d'activités 2000, l'approbation et la mise en œuvre de ces projets ne sera pas suffisante pour permettre à ces 7 pays de réaliser à temps leur objectif de réduction de 20%.
- (iii) Sur les 18 pays qui n'ont pas ratifié l'Amendement de Copenhague, 5 pays peuvent achever une réduction de 20% avant 2005, sur la base de leur dernière consommation signalée. Ces pays n'ont pas reçu d'assistance de la part du Fonds multilatéral.

Observations

46. Les pays qui ont ratifié l'Amendement de Copenhague devraient fournir des données au Secrétariat de l'Ozone.

47. Les parties qui n'ont pas ratifié l'Amendement de Copenhague devraient être encouragées à le faire et à envoyer des données complètes au Secrétariat de l'Ozone.

48. Puisque on est à seulement 18 mois de la date limite du gel, et prenant en considération le fait que la mise en œuvre des projets dans le secteur a besoin d'une période allant jusqu'à 4 ans pour leur achèvement, des mesures urgentes sont nécessaires par tous les intéressés afin d'assurer que le plus grand nombre possible de pays soient en mesure d'atteindre la conformité et d'y rester.

NOTE: Une présentation graphique de l'analyse concernant les CRC, les halons et le bromure de méthyle, a été faite et figure à l'Annexe II de ce document. Cependant, à cause du grand volume de cet annexe, elle sera simplement introduite dans le Web site du Secrétariat du Fonds, sans autre mode de diffusion.

TÉTRACHLORURE DE CARBONE (CTC) ET CHLOROFORME DE MÉTHYLE (TCA)

49. Une analyse semblable à celle des CFC, des halons et des bromures de méthyle n'a pas été possible concernant les CTC et les TCA pour les raisons suivantes:

- (a) l'année de référence pour la conformité aux mesures de contrôle applicables aux CTC et TCA (moyenne de 1998-2000) ne sera établie qu'au cours de 2001;
- (b) les données de consommation de CTC ont été signalées par 17 pays de l'Article 5 pour 1999 et 39 pays de l'Article 5 pour 1998. 4 des pays qui ont envoyé les données n'ont pas ratifié l'Amendement de Londres;
- (c) les données de consommation de TCA ont été communiquées par 13 pays de l'Article 5 pour 1999 et 26 de ces pays pour 1998. 2 pays qui ont envoyé des données n'ont pas ratifié l'Amendement de Londres; et
- (d) la consommation signalée de CTC n'est pas différenciée entre les différents usages tels que solvant, agent de traitement et agent d'alimentation d'autres productions (par exemple la Chine a signalé que la consommation de CTC en 1998 se montait à plus de 85 000 tonnes PAO dont seulement 100 tonnes PAO sont connues comme ayant servi comme solvant).

50. Jusqu'à fin 1999, le Comité exécutif a approuvé des projets d'élimination de 818 tonnes PAO de CTC et 513 tonnes PAO de TCA, sur un total d'environ 96 000 tonnes PAO de consommation de CTC et de 1240 tonnes PAO de TCA en 1998.

51. Bien qu'il n'y ait pas de gel de CTC pour les pays d l'Article 5 qui ont ratifié l'Amendement de Londres ces pays sont requis de réduire leur consommation de 85% d'ici le 1^{er} janvier 2005 .

52. La consommation de TCA doit être gelée le 1^{er} janvier 2003 au niveau de la moyenne de 1998-2000, et être réduite de 30% de cette référence d'ici le 1^{er} janvier 2005 pour tous les pays de l'Article 5.

53. Les pays de l'Article 5 devraient être encouragés à faire ce qui suit:

- (a) à communiquer au plus tôt, et non sur le tard en l'an 2001, les données complètes sur leurs consommations de CTC et de TCA pour permettre la détermination des données de référence pour la conformité concernant ces 2 substances;
- (b) différencier leur consommation de CTC entre solvant, agent de traitement et agent d'alimentation d'autres productions; et,

- (c) prendre des mesures d'urgence pour contrôler leurs consommations de CTC et de CTA y compris l'identification des projets d'investissement potentiels à inclure en 2001 et 2002 dans les plans d'activités des agences d'exécution et des agences bilatérales;
- (d) ratifier l'Amendement de Londres, pour les pays qui ne l'ont pas encore fait.